

DELIBERATION N°CS-2021/33

OBJET : Feuille de route 2022

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre, à 19 heures 15, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à l'espace Rebuffat, 20 chemin des Terres Plates – 69290 Craponne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaients présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, N. DEHAN, H. DROMAIN, D. GEREZ, A. GROSPERRIN, C. POUZERGUE, C. SCHUTZ et V. SARSELLI.

Messieurs : D. AUDIFFREN, O. BAREILLE, S. BOUKACEM, J. CROZET, S. FERRANDEZ, F. FORT, A. GALLIANO, F. GROULT, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, J-C. KOHLHAAS, J. LIOT, D. MALOSSE, G. MARCELLIN, F. PASTRE, J-F ; PERRAUD, L. PROTON, M. RANTONNET, F. THEVENIEAU, J-M. THIMONIER et P. TISSOT.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS.

Secrétaire de séance : Eric HORRIOT.

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 29 / Voix : 93).

Convocation en date du : 04 décembre 2021.

Nature de l'acte : Institutions et vie politique – Exercice des mandats locaux - Autres (5.6.4).

Il y a un peu plus d'un an, dans le contexte des nouveaux mandats métropolitain et municipaux, M. Jean-Charles Kohlhaas présentait sa candidature à la présidence du SAGYRC, avec une feuille de route qui tenait lieu d'engagement.

Au cours des mois écoulés, nous nous sommes efforcés de créer les conditions d'un fonctionnement démocratique, d'une réflexion constructive et d'un dialogue positif pour tenir ces engagements. Il est constaté aujourd'hui qu'ils ont évolué, en raison de la démarche engagée, des évolutions de la loi et des aléas de fonctionnement rencontrés. Il propose aujourd'hui une actualisation de cette feuille de route. Le vote qui sera demandé sur ces engagements tient lieu, à ses yeux, d'un vote de renouvellement de la confiance sur la base des propositions qui seront présentées.

À l'époque, il avait proposé de :

- partager et enrichir largement les connaissances, avec l'ensemble des parties prenantes,
- continuer l'ensemble des études et notamment l'étude d'impact des projets de retenues sèches,
- travailler collectivement, sereinement et dans le respect de chacun.

Depuis un an, la démarche Concert'eau a été mise en place sous la responsabilité du vice-président Florestan Groult. L'ensemble des parties prenantes ont été rencontrées et mobilisées : les riverains inondables, les collectifs et associations opposés au projet, les élus... Se sont tenus de nombreux ateliers d'appropriation et d'approfondissement de la connaissance, mettant autour de la table tous ceux qui le désiraient. De nombreux documents ont été partagés. Il y a eu deux séminaires d'élus et des points réguliers en bureau et en comité syndical.

Parallèlement, le syndicat a continué à suivre son chemin, avançant sur la question de la protection et de la gestion de la ressource en eau, sous la responsabilité du vice-président Safi Boukacem. Il y a la mise en place d'un SAGE, avec le SMAGGA, sous celle de la vice-présidente Anne Groperrin. Cette année a aussi été celle des coups d'eau surprenants et anachroniques qui, au-delà du quotidien, n'ont

pas fait chômer les équipes et le vice-président François Pastré. Enfin, une vraie stratégie d'éducation à l'environnement se met en place autour de la vice-présidente Claire Schutz.

Mais, cette année a aussi vu quelques changements dans l'équipe. Avec le départ de Luc-Edern Lecoeur, notre technicien de rivière, remplacé assez rapidement par Yohan Bruyas et celui de Stéphane Guérin, le directeur, présent depuis près de 20 ans, remplacé, après 3 mois d'été, par Matthieu Hervé.

Comme vous pouvez le constater, l'année écoulée n'a pas été une « longue rivière tranquille ».

L'appropriation par les élu-es de l'étude d'impact des projets de retenues sèches (pas complètement terminée) et des nouvelles réglementations s'est faite progressivement en fin d'été et début d'automne.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Cette année nous a amené à traiter de sujets complexes importants qui nous animent tous. Elle s'est cependant déroulée dans de bonnes conditions relationnelles. on peut donc conclure que les conditions associées au troisième point sont rétablies et nous devons faire en sorte que cela perdure.

Pour ce qui est des études et de la connaissance :

La réglementation s'est particulièrement durcie ces derniers mois, en application de la stratégie Éviter-Réduire-Compenser : Éviter les impacts, les Réduire au maximum et Compenser ceux qui restent nécessaires.

Le projet des deux retenues sèches a un impact quantitatif et qualitatif, dont vous avez pu prendre connaissance au travers des différents documents d'études qui ont été partagés, sur environ 6 hectares d'espaces naturels. Ces impacts sont les conséquences de l'emprise des ouvrages, de la carrière et de l'emprise chantier. Ces impacts concernent des Espaces Boisés Classés (au titre du PLU), plusieurs milliers d'arbres, dont 70 arbres remarquables, des prairies, zones de biodiversité, et des habitats d'espèces protégées. Potentiellement, cela porterait la compensation quantitative à environ 18 hectares auxquels s'ajoutent des mesures qualitatives.

Cette étude d'impact n'est pas totalement terminée. La recherche des potentielles mesures compensatoires vient d'ailleurs tout juste de débuter.

L'ensemble de ces travaux (formalisation des impacts, proposition de mesures compensatoires concrètes...) sont préalables au dépôt du dossier devant les services de l'État. L'instruction par ces services est estimée à 9 mois, avant la possibilité de lancer une enquête publique.

Dans ces conditions, il est impossible de tenir les engagements de délais pris l'année dernière et les éventuels travaux ne pourraient s'envisager que longtemps après la fin du PAPI2, signé avec l'État et déjà prolongé par avenant. Au-delà de ces enjeux de délais, la remise en question de l'équilibre financier du projet, l'importance de ces impacts et l'impossibilité de trouver sur notre territoire les compensations nécessaires pour validation par les services de l'État et donc poursuite du projet, doivent amener à prendre les bonnes décisions et à ne pas poursuivre encore de nombreuses années dans une impasse, retardant d'autant la mise en œuvre de solutions de protection des riverains contre les inondations.

Ces échanges ont cependant permis de:

Réaffirmer notre volonté de protéger les populations des risques d'inondation au-delà des protections déjà réalisées ou en cours de réalisation et au plus haut niveau de ce qui sera jugé réalisable, dans des délais responsables

Montrer que cela ne sera possible que via le lancement d'un PAPI 3 ambitieux en terme d'aménagements et de politique GEMAPIENNE (retenues sèches, zones d'expansions...) et s'appuyant sur l'ensemble des compétences du SAGYRC pour que cette stratégie de gestion du risque soit transversale (prévision des crues, alerte, mémoire et culture du risque ...)

Enfin, cette année a montré que la SAGYRC a un rôle important à jouer à l'échelle du bassin versant, un rôle de catalyseur de la prise en compte des enjeux « eau » par nos concitoyens, nos industries, nos usagers, nos agriculteurs ou encore dans les politiques publiques s'exerçant sur le bassin versant. Cela passera par exemple par un renforcement de la capacité d'action du SAGYRC en la matière et par l'impulsion de démarches communes comme un contrat avec l'agence de l'eau.

C'est pourquoi aujourd'hui il vous est demandé un vote de confiance sur la mise à jour des priorités pour le mandat.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Où l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité des suffrages exprimés lors d'un vote à scrutin public :

- **66 voix Pour** : S. BOUKACEM, N. DEHAN, H. DROMAIN, S. FERRANDEZ, F. FORT, A. GALLIANO, A. GROSPERRIN, F. GROULT, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, J-C. KOHLHAAS, J. LIOT, D. MALOSSE, G. MARCELLIN, J-F ; PERRAUD F. THEVENIEAU, J-M. THIMONIER et P. TISSOT
- **27 voix Contre** : D. AUDIFFREN, O. BAREILLE, A. CHANTRAINE, J. CROZET, D. GEREZ, F. PASTRE, C. POUZERGUE, L. PROTON, M. RANTONNET, C. SCHUTZ et V. SARSELLI

ARTICLE UNIQUE : VALIDER la mise à jour des priorités du président pour y intégrer les points suivants :

- Assurer une mise en protection rapide des biens et populations du bassin versant via le lancement rapide d'un PAPI 3 ambitieux et transversal,
- Accentuer le rôle de catalyseur de la prise en compte des enjeux de l'eau sur notre territoire,
- S'appuyer sur l'ensemble des compétences du SAGYRC pour que cette stratégie de gestion du risque soit transversale (prévision des crues, alerte, mémoire et culture du risque ...).

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le 15/12/21

et de la publication le 15/12/21

LE PRESIDENT

Jean-Charles KOHLHAAS



LE PRESIDENT,
Jean-Charles KOHLHAAS

